

L'initiative du VKMB

Une appréciation dans l'optique

de l'agriculture

L'INITIATIVE DU VKMB FAIT FAUSSE ROUTE

Actuellement, l'agriculture est confrontée à toute une série de défis qui préoccupent de nombreuses familles paysannes. En effet, elle subit des contraintes économiques qui, au cours des ans, lui ont déjà causé bien des ennuis. Les paysans ont pris conscience de ces problèmes, par exemple leurs rapports avec l'environnement ou avec les animaux.

Mais voilà, après la deuxième guerre mondiale, il n'y avait qu'un mot d'ordre: éviter la pénurie, produire le plus efficacement possible. Des valeurs telles que la protection de l'environnement et de la nature avaient peu d'importance à l'époque. De plus, le niveau de vie s'est considérablement amélioré en Suisse également et la main-d'oeuvre est devenue toujours plus chère. Les emplois en dehors de l'agriculture sont devenus très attractifs et de nombreuses personnes ont préféré bien gagner leur vie dans un travail régulier plutôt que de reprendre la ferme. Pour l'agriculture, une question vitale s'est posée: comment suivre plus ou moins l'évolution. Elle l'a fait en produisant plus efficacement et en augmentant sa production. La loi sur l'agriculture prévoit, elle aussi, des prix couvrant les frais, mais uniquement pour les exploitations conduites rationnellement.

Le renchérissement de la main-d'oeuvre a eu pour effet qu'on l'a remplacée de plus en plus par des machines dans l'agriculture. L'image traditionnelle du paysans s'en est trouvée profondément modifiée dans une économie en plein développement. Alors qu'autrefois une main-d'oeuvre nombreuse s'affairait dans les champs, il n'y a plus aujourd'hui que quelques personnes disposant d'un parc de machines impressionnant.

C'est avec le temps seulement qu'on a constaté qu'une production de denrées alimentaires orientée uniquement vers l'efficacité provoquait des problèmes, qu'il s'agisse des rapports avec les animaux, l'environnement ou avec les consommateurs qui de plus en plus se sont mis à douter du bien-fondé d'une telle production. Cette évolution n'a pas touché que l'agriculture, bien loin de là. On exige aujourd'hui que la croissance quantitative fasse place à une croissance qualitative. La nature et l'environnement ont pris beaucoup plus d'importance dès que l'on eût constaté que notre mode de vie et notre économie moderne provoquaient des nuisances inquiétantes.

On exige de l'agriculture beaucoup plus d'égards envers la nature. Mais malgré ces exigences et cette prise de conscience, les conditions économiques générales et les attentes à l'adresse de l'agriculture n'ont pas changé. On continue à comparer les prix des denrées alimentaires qu'elle produit avec ceux de l'étranger - ils sont moins chers - sans prendre en compte les conditions dans lesquelles on produit à l'étranger. Et effectivement: l'évolution à l'étranger a toujours eu des répercussions sur les paysans suisses. La concurrence s'est faite plus vive au niveau des produits, les consommateurs ont critiqué les différences de prix et, sur le plan politique, l'opposition contre les mesures prises à la frontière pour faire face à cette concurrence s'est accrue.

De leur côté, les paysans ont réagi avec beaucoup d'allergie aux exigences d'une production plus extensive. Ils craignaient que finalement l'exercice ne vise pas d'autre but que d'accroître les importations bon marché sans qu'on se soucie du mode de production. Toute cette affaire a provoqué des disputes sur le plan politique au lieu de créer un climat qui eût été favorable à de rapides progrès dans la pratique.

La politique agricole a naturellement aussi influencé toute cette affaire. N'est-elle pas finalement l'aboutissement d'un processus politique qui reflète les divers courants et leur évolution au cours des ans?

Comparée à celle de l'étranger, la politique agricole suisse s'est beaucoup engagée pour maintenir les petites exploitations. La Suisse a fait davantage que la plupart des autres Etats pour garantir le revenu agricole et conserver les structures. Cela s'explique aussi par le fait que les moyens financiers nécessaires étaient à disposition. Mais malgré tous les efforts consentis sur le plan de la politique agricole, le nombre des exploitations a considérablement diminué. On dramatise parfois ce processus. Dans la plupart des cas, c'est lors du changement de génération qu'on a décidé de poursuivre ou d'abandonner l'exploitation. Très souvent, les emplois attractifs à l'extérieur de l'agriculture ont joué un rôle déterminant. Sont venus s'ajouter les immenses progrès réalisés sur le plan technique qui ont rendu les exploitations toujours plus performantes.

Mais de l'autre côté, les possibilités d'écoulement n'ont pas suivi, ce qui a provoqué des problèmes de quantités. Actuellement, il existe tout un potentiel de possibilités techniques qui, si elles sont mises en pratique, renforceront massivement les capacités productrices de l'agriculture.

Et si l'on se représentait une fois ce qu'il adviendrait si les personnes actives dans l'agriculture étaient deux fois plus nombreuses et si toutes voulaient vivre selon le standard suisse! On notera aussi que d'autres branches économiques ont dû faire face à des évolutions beaucoup plus dramatiques que l'agriculture.

C'est sur cette toile de fond que les questions suivantes se posent aujourd'hui:

Qu'avons-nous à dire sur l'évolution internationale et les discussions?

Quelles nouvelles possibilités technologiques faut-il considérer comme étant judicieuses?

Comment résoudre les problèmes d'environnement?

Comment s'assurer la confiance des consommateurs dans les modes de production agricole?

Comment adapter la production aux possibilités d'écoulement?

Comment garantir un revenu suisse à nos paysans?

Comment résoudre les problèmes des petites exploitations?

Quel jugement porter sur les exploitations hors-sol?

La question essentielle consiste à savoir dans quelle mesure le texte de l'initiative du VKMB apporte une réponse à ces questions. Un simple coup d'oeil sur le texte montre qu'elle ne dit pas un mot d'une production conforme à l'environnement ou d'une agriculture proche de l'état naturel. Pas un mot non plus sur les fabriques d'animaux. C'est en vain qu'on y cherche le terme de différenciation des prix. La question des technologies n'est pas abordée.

Les interventions en faveur d'un contre-projet à l'initiative du VKMB visaient à apporter les précisions nécessaires à la solution des problèmes posés, cela au niveau constitutionnel. Mais ces interventions n'ont pas eu de succès au Parlement.

Une analyse plus approfondie du texte confirme la première impression: l'initiative ne donne aucune réponse aux questions posées plus haut.

Dans la première partie, l'initiative veut limiter la protection agricole aux exploitations paysannes. Dans ce but, elle classifie les exploitations. Les critères de délimitation retenus sont surtout la main-d'oeuvre - elle doit être essentiellement familiale - et une certaine part de base fourragère propre. Cette délimitation provoque de graves inconvénients.

L'initiative est dirigée contre la main-d'oeuvre agricole. Les exploitations qui ne remplissent pas la réglementation prévue en la matière devraient congédier des employés pour conserver la protection agricole.

L'initiative porte atteinte aux branches spéciales qui connaissent des pointes de travail saisonnier. Dans la viticulture, les cultures maraîchères et l'arboriculture, il y a des périodes de grands travaux nécessitant très souvent de la main-d'oeuvre extra-familiale. Ces exploitations perdraient la protection agricole. Les exploitations alpestres de corporations subiraient le même sort.

L'initiative désavantage les régions qui ont un choix restreint dans leurs productions (p. ex. régions herbagères). Dans ces régions, les paysans ne peuvent pas produire eux-mêmes des céréales fourragères. Ils doivent donc les acheter. Ainsi, ils seraient pénalisés par l'initiative. A l'inverse, les exploitations polyvalentes situées dans les meilleures régions agricoles rempliraient plus facilement les conditions de l'initiative. A noter aussi que selon la durée de la période de végétation, les exploitations des régions marginales sont obligées d'acheter du foin. Devraient-elles alors limiter leurs effectifs d'animaux comme le demande l'initiative?

L'initiative crée des difficultés aux exploitations de peu d'étendue. Le critère de la base fourragère propre touche bien sûr les exploitations dites hors-sol, mais aussi de très nombreux domaines paysans de petite taille. Ils sont obligés de dégager un revenu suffisant sur une petite surface, ce qui implique une exploitation assez intensive. Ils doivent acheter des denrées fourragères et se-

raient rapidement touchés par l'initiative. En revanche, les exploitations assez étendues peuvent remplir plus facilement cette condition de la base fourragère propre. Il apparaît ici de toute évidence que l'équation "petites exploitations = écologie" ne joue pas.

Délimiter les exploitations paysannes des autres non-paysannes suppose un immense appareil administratif. Il faudrait recenser chaque exploitation dans le concret et avec toutes les modifications au cours des années. Le hasard déciderait si une année une exploitation bénéficierait de la protection agricole pour la perdre l'année d'après. Les contrôles de Berne s'accroîtraient, le corset des conditions à remplir deviendrait plus contraignant. Le paysan, un homme libre?

Limiter la protection agricole aux exploitations paysannes soulève la question de savoir ce qu'il adviendrait des exploitations non-paysannes. Que signifie p. ex. la perte de la protection agricole pour les fabriques d'animaux que le titre de l'initiative prétend combattre? Elles ne disparaîtraient pas selon l'initiative; elles perdraient simplement la protection agricole. On peut très bien admettre que ces entreprises survivraient, même sans protection, et qu'elles mettraient en difficulté les exploitations paysannes que l'initiative entend protéger.

En effet, si les exploitations non agricoles restent compétitives avec un prix mixte si situant entre les exploitations paysannes et les importations, elles ne disparaîtront certainement pas. Plus encore: elles feront éclater le système proposé par l'initiative parce qu'il sera plus intéressant pour les preneurs de produits agricoles de s'approvisionner auprès des exploitations non-paysannes que de prendre en charge les produits des exploitations paysannes et d'importer ensuite. Les exploitations paysannes ne pourront pas écouler leurs produits. Tel sera le cas lorsqu'on ne pourra importer que de faibles quantités et que les exploitations paysannes produiront relativement cher. Dans ce cas-là, les importations bon marché autorisées lorsque les produits des exploitations paysannes sont pris en charge à des prix couvrant les frais ne parviendront pas à compenser l'avantage des prix des fabriques d'animaux comparés aux prix des exploitations paysannes.

Concrètement: le boucher ou la grande chaîne de distribution s'approvisionnera-t-il dans les exploitations paysannes alors que des exploitations non-paysannes seront en mesure de livrer à des prix bien inférieurs? La situation est différente pour les produits avec un fort pourcentage d'importations. Les exploitations non-paysannes auront de la peine à s'imposer. C'est là un des défauts de construction majeurs de l'initiative; il provient du fait qu'une grande chaîne de distribution est partie prenante de l'initiative. Elle a intérêt à ce que le nombre des exploitations protégées reste faible et à ce que les autres exploitations puissent produire le plus efficacement possible. Elle n'est jamais intervenue contre la disparition de ces exploitations.

L'initiative n'induit pas à une tendance vers une agriculture proche de l'état naturel mais au contraire vers une intensification de la production. Elle ne résout pas les problèmes du rapport agriculture - environnement; elle les aggrave. Les exploitations tou-

chées par le critère de la base fourragère propre chercheront à exploiter aussi intensivement que possible leur surface fourragère. En effet, l'initiative est ainsi faite que le paysan peut garder plus d'animaux ou acheter de fourrages qu'il tire du fourrage de son sol. L'initiative ne dit pas un mot d'une limitation dans l'utilisation d'engrais ou de produits phytosanitaires. Elle prescrit uniquement qu'une exploitation de plaine peut acheter au maximum le tiers de ses besoins en fourrages. Le paysan peut lui-même déterminer ses besoins: plus il tirera profit des ses terres, plus il pourra acheter. On objectera que l'exploitation touchée par le critère de la base fourragère propre peut limiter sa production et être ainsi mieux payée. Cela correspond à la volonté des initiateurs. Mais cette déduction est fautive: plus les prix seront élevés pour les exploitations paysannes, plus les autres exploitations seront compétitives et plus les premières auront de la peine à écouler leurs produits. Le hic, c'est que l'initiative permet aux exploitations non-paysannes de subsister et que dans cette situation de concurrence, elle n'a pas les moyens d'offrir une protection plus efficace.

Dans sa deuxième partie, l'initiative propose des moyens d'action allant dans deux directions. Les premiers instaurent un ordre de priorité dans le régime des importations: système de prise en charge, prélèvements de taxes sur les importations, interdiction d'importer; les deuxièmes introduisent des prix couvrant les frais pour les exploitations paysannes. Aucune autre mesure n'entre en ligne de compte. De plus elles sont liées entre elles: les prix couvrant les frais seront réalisés par le système de prise en charge ou les paiements directs, qui à leur tour, seront financés par les taxes sur les importations.

Dans ses moyens d'action également, l'initiative ne résout pas les problèmes de l'agriculture. Une analyse plus poussée des mesures proposées fait ressortir l'image suivante:

Les importations ont la priorité sur la production indigène. D'après le texte de l'initiative, les prix couvrant les frais pour les exploitations paysannes ne sont réalisables que par le système de prise en charge ou par des contributions financées par des prélèvements sur les importations. Dans les deux cas, des mesures efficaces en faveur des exploitations paysannes ne peuvent être prises que si la Suisse importe des quantités considérables. Le système de prise en charge ne fonctionne qu'à cette condition et les contributions directes dépendent directement des prélèvements. Plus on importe, plus il sera facile d'obtenir des prix couvrant les frais. Le système peut fonctionner dans les secteurs où le degré d'autoapprovisionnement est effectivement bas. Tel est le cas p.ex. pour le vin et la volaille, deux secteurs pour lesquels Denner à un intérêt déclaré. Les intérêts de Schwenk seraient ainsi entièrement couverts.

Les critères pour les exploitations paysannes concernant la main-d'oeuvre et la base fourragère propre sont définis de telle sorte qu'effectivement de nombreuses exploitations ne bénéficieraient plus de la protection agricole. Dans les secteurs où la concurrence des produits importés est vive, les exploitations non-paysannes éprouveraient certainement de grandes difficultés.

Mais qu'en est-il dans les secteurs lait et viande, deux branches de production très importantes pour les paysans, avec un degré d'autoapprovisionnement élevé? Les moyens d'action prévus dans le texte de l'initiative ne seraient pas d'une grande utilité dans les conditions présentes. Le système de prise en charge ne fonctionnerait pas à cause du haut degré d'autoapprovisionnement et les paiements directs ne déploieraient guère leurs effets puisqu'on importerait peu et qu'il n'y aurait ainsi guère à prélever.

Aurait-on l'intention d'abaisser la production dans des proportions telles que l'initiative puisse déployer ses effets? Va-t-on réduire la production massivement dans une période où les paysans se demandent de plus en plus ce qu'ils doivent produire? Qu'elles seraient les perspectives pour l'agriculture de montagne, pour les exportations de bétail, etc.?

Ce sont certainement les régions marginales qui feraient les frais de l'initiative. Il est bon de rappeler dans ce contexte que l'équation "produire moins = obtenir de meilleurs prix" ne jouerait pas. Une telle "solution" renforcerait la compétitivité des exploitations non-paysannes. Que se passe-t-il en fait quand ces exploitations deviennent compétitives? On importe moins et les exploitations paysannes rencontrent des difficultés. Tous ces problèmes sont les conséquences d'un grave défaut de construction de l'initiative. Les promoteurs sont partis des problèmes que connaît Denner dans le secteur du vin et de la volaille et ils les ont généralisés. Mais voilà: ce qui est encore discutabile dans ces deux secteurs vu les conditions qui y règnent, s'avère complètement faux dans les secteurs qui connaissent un haut degré d'autoapprovisionnement - et ce sont les plus importants pour l'agriculture. En outre, l'initiative laisse en suspens la production dans les exploitations non-agricoles, ce qui aurait pour effet que, selon les situations du moment, les exploitations paysannes rencontreraient des difficultés de ce côté également.

L'initiative met aussi en péril le statut spécial de la Suisse au GATT. Le nouveau régime des priorités dans les importations mettrait sens dessus dessous les dispositions actuelles, sans qu'il en ressorte un avantage quelconque pour l'agriculture. Il faudrait renégocier avec le GATT et cela certainement sur une base moins favorable, étant donné les efforts déployés actuellement pour réduire les excédents sur le marché mondial. Vient s'ajouter le fait que les moyens d'action prévus vont jusqu'à interdire les importations, ce qui aggraverait encore la situation de la Suisse, même si de telles importations n'étaient pas effectivement appliquées.

Il faut enfin ajouter que l'initiative prévoit une réglementation très inquiétante des compétences sur le plan politique. En effet, le parlement et le peuple n'auraient plus rien à dire sur bien des questions. Leurs compétences s'arrêteraient à l'interdiction des importations.

Nous arrivons ainsi à la conclusion que l'initiative du VKMB n'apporte aucune réponse aux questions qui se posent. Au contraire, elle aggraverait encore singulièrement la situation dans de nombreux cas. Elle créerait des difficultés justement aux petites exploitations paysannes. Elle n'empêcherait pas l'existence des exploitations non-paysannes, elle ne résoud pas les problèmes sur le

plan international, elle ne dit rien sur la question de l'évolution technologique, elle n'apporte rien dans le secteur de la protection de l'environnement et des animaux. Au contraire: il faudrait s'attendre à une intensification de la production, soit que les petites exploitations chercheraient à conserver la protection agricole, soit que les exploitations non-agricoles essaieraient de rester compétitives sur le marché grâce à une production aussi efficiente que possible. L'initiative ne contient rien au sujet de l'utilisation des engrais chimiques ou des traitements antiparasitaires, ni non plus sur la production intégrée, ni sur les prestations spécifiques des paysans en faveur de l'environnement (haies, prairies sèches, etc). C'est regrettable, tout comme le fait qu'elle fait perdre un temps précieux qu'il vaudrait mieux consacrer à la recherche de véritables solutions.

Mais qu'elles sont nos réponses aux questions soulevées? Très brièvement, elles ont la teneur suivante:

Environnement: production intégrée, loi sur la protection des eaux, prestations écologiques spéciales (prairies sèches, etc.); projets concrets en matière de produits proches de l'état naturel (lait bio de la MIBA, agrinatura des fédérations de coopératives agricoles, directives ASIAT pour une production intégrée, etc.).

Problèmes des quantités: mesures d'entraide professionnelle

Problèmes de structures: pour les exploitations touchées, présenter les solutions possibles. Créneaux autres que les denrées alimentaires, via l'entraide professionnelle également

Fabriques d'animaux: art. 19 loi sur l'agriculture, loi sur la protection des eaux, loi sur la protection des animaux, etc.

Technologie: définir ce qui est raisonnable, dialoguer avec les consommateurs, etc. Important: la confiance des consommateurs, ouvrir les portes des étables.

Evolutions internationales: engagement international pour une politique en faveur des exploitations familiales paysannes, de l'espace rural, d'une agriculture respectueuse de l'environnement, s'engager contre la théorie du libre échange dans le secteur agricole.